



20.04.2016 10:00:31 SDA 0042bsf

W0, France / Paris (ats, afp)

Politique, Gouvernement, 11099300, 11099100, DÃ©fense, 11099500, 11099000

Par Fran Blandy, AFP

Curieuse polémique autour de la cigarette au lycée et des attentats

Quel est aujourd'hui le plus grand danger pour un élève: fumer au risque d'un cancer ou mourir dans un attentat devant l'école? Tel est le curieux débat en France depuis que le gouvernement a exceptionnellement autorisé le retour de la cigarette au lycée.

Pour les directeurs d'écoles, avoir des centaines d'adolescents agglutinés devant leur établissement pour "s'en griller une" entre deux cours est devenu trop risqué depuis les attentats djihadistes du 13 novembre à Paris et les menaces proférées contre des écoles françaises par le groupe Etat islamique.

"Ce n'est pas une raison pour les laisser fumer à l'intérieur. On ne va pas les laisser amener une bouteille de vodka à l'intérieur sous prétexte que c'est dangereux de boire sur le trottoir!", s'indigne Corinne Depagne, une pneumologue de Lyon (centre-est). "Stupéfaite" d'apprendre que les élèves de l'école de son fils, 16 ans, avaient le droit de fumer dans la cour, elle a saisi la justice.

Zones spécifiques

Fin novembre, les ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur ont demandé aux proviseurs d'éviter les attroupements devant leurs écoles, précisant qu'"en lycée, des zones spécifiques peuvent être aménagées au sein des établissements scolaires dans les espaces de plein air pour éviter que les élèves ne sortent du lycée pendant les interclasses".

Les lycées (qui concernent les jeunes de 15 à 18 ans) ont informé les parents de ces nouvelles dispositions, précisant même parfois que des cendriers seraient fournis. Des parents, enseignants et professionnels de la santé publique ont aussitôt crié au scandale.

L'association Les droits des non-fumeurs (DNF) dénonce ainsi un dramatique retour en arrière, dix ans après l'interdiction officielle du tabac dans les établissements scolaires en vertu d'une loi durcissant les règles dans les espaces collectifs.

"C'est désastreux pour la santé publique: on soumet au tabagisme passif des très jeunes, beaucoup de ces établissements sont des collèges-lycées avec des enfants de 11 ans. Et surtout, on renormalise l'acte de fumer", dénonce Stéphane Lequet, un responsable de cette association.

"Situation complètement absurde"

Selon une étude datant de juin 2015, un jeune de 17 ans sur trois fume au quotidien. Et selon l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), le tabagisme "tue un fumeur sur deux et 200 personnes chaque jour".

"Le risque terroriste existe virtuellement mais cela ne donnera jamais - heureusement - le même nombre de morts qu'avec le risque lié au tabac", souligne M. Lequet. Sans compter qu'en France, acheter des cigarettes lorsqu'on a moins de 18 ans est illégal, rappelle-t-il. Il dénonce une "situation complètement absurde".

Son association et d'autres groupes anti-tabac ont décidé d'engager des poursuites administratives contre trois écoles à Paris et dans la région parisienne pour interdire aux élèves de fumer à l'intérieur des écoles. La décision de la justice est attendue en fin de semaine pour l'une des écoles visées.



Agence Télégraphique Suisse

Agence Telegraphique Suisse
3001 Bern
031/ 309 33 33
www.sda.ch/de/kontakt/

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Agences de presse

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

La ministre calme la fronde

Voici quelques jours, la ministre de l'Education, Najat Vallaud Belkacem, a tenté d'apaiser la fronde. Elle a affirmé qu'"il doit être demandé aux lycéens tout simplement de ne pas fumer" pendant la période de mesures renforcées mises en place par les autorités.

Ces propos contradictoires ont hérissé le principal syndicat de proviseurs, le SNPDEN, qui a jugé les déclarations de la ministre "surréalistes". "Que visaient les zones spécifiques si ne c'étaient pas les fumeurs ?", a-t-il souligné. Un porte-parole du ministère a insisté sur le caractère "exceptionnel" de la mesure portant sur la création de ces "zones spécifiques".

"Dans des circonstances de danger exceptionnel comme celle que nous venons de vivre en Europe et en France, nous veillons à la fois à assurer la sécurité des élèves et à nous inscrire quand même dans une logique de santé publique", a-t-il ajouté.

Pour le secrétaire national du syndicat SNPDEN, Joël Lamois, "le risque d'attentats est maintenant plus fort que le risque sur la santé. Entre deux maladies, on essaie de guérir la pire".